



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIT EXCUSEE : Mme Céline LEMBEZAT.

**OBJET : APPEL D'OFFRE OUVERT – TRAVAUX DE FAUCHAGE MECANIQUE DES VOIES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ -
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 5 AVRIL 2018 – AUTORISATION
DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES**

Le présent appel d'offres est soumis aux dispositions des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un **groupement de commandes** conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 avec les organismes suivants :

Pour le lot 1 : Communauté de communes de Lacq-Orthez, Communes d'Argagnon, Arthez-de-Béarn, Artix, Baigts-de-Béarn, Balansun, Biron, Bonnut, Casteide-Cami, Castétis, Cescau, Laa-Mondrans, Labastide-Cézéracq, Lanneplaa, Orthez, Ozenx-Montestrucq, Ramous, Saint-Boès, Sarpourenx, Urdès, Vielleségure ;

Pour le lot 2 : Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Les prestations sont réparties en 2 lots divisés en secteurs désignés ci-dessous.

Lots	Désignation	Type d'attribution	Nombre de titulaires	Montant minimum HT	Montant maximum HT
1	Fauchage des voies communales, des chemins ruraux et des terrains communaux 3 secteurs : ouest – nord – sud	Multi attribution	3	300 000 €	800 000 €
2	Fauchage des chemins du plan local de randonnées 2 secteurs : nord – sud	Multi attribution	2	50 000 €	250 000 €

A l'issue de la consultation, il sera passé pour chaque lot des marchés à bons de commande multi attributaires d'une durée de deux ans à compter de leur notification.

Il est renouvelable par tacite reconduction, 1(une) fois maximum, pour une période de 2ans sans pouvoir dépasser 4 ans.

Il a été remis 6 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 5 avril 2018 à 10 heures a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot	Désignation	Classement	SOCIETE	Montant estimatif HT
1	Fauchage des voiries communales, des chemins ruraux et des terrains communaux 3 secteurs : ouest – nord - sud	1er	Sarl HAURAT-CAUHAPE	88 900 €
		2ème	Sarl CLAVÉ	91 720 €
		3ème	LAGIERE Jean-François	90 500 €
2	Fauchage des chemins du plan local de randonnées 2 secteurs : nord - sud	1er	Sarl HAURAT-CAUHAPE	22 950 €
		2ème	LAGIERE Jean-François	22 140 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/04/2018